

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 016-211600648-20240409-202436-DE

**MAIRIE de BRIGUEUIL  
CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

**Présents : 12  
Procurations : 02  
Votants : 14**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2024

**Pour : 14 Contre : 00  
Abst./Blancs/Nuls : 00**

**PRESENTS** : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., OZENNE N., BEAULIEU Cl., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., TERNET C., LAVAUZELLE I., FREMERY Cl., COUTANT M., JOULIA G. .  
**ABSENTS** : M. ROCHE D., M. GUENE F. (excusés).

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

**Affiché le : 17 avril 2024**

M. ROCHE Dominique a donné procuration à Mme FREMERY Claire.  
M. GUENE Frédéric a donné procuration à M. BEAULIEU Claude.

**OBJET : Service assainissement - Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement route de Theillet, rue François Deguercy et rue Saint-Georges à Brigueuil - Signature du marché**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 23/01/2024, il a été décidé de lancer la consultation pour les travaux concernant la mise en séparatif du réseau d'assainissement route de Theillet, rue François Deguercy et rue Saint-Georges.

La date limite de réception des offres était fixée au 12/02/2024 à 17h00.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que trois offres ont été enregistrées, et que celles-ci ont été analysées selon les critères pondérés énoncés dans le règlement de consultation, à savoir :

1. Valeur technique des prestations : 60 %
2. Prix des prestations : 40 %

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, après analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18/03/2024, et au regard des critères pondérés d'attribution énumérés dans le règlement de consultation, l'offre de l'entreprise SOGEA a été classée première.

Ainsi, il propose au conseil municipal de retenir l'entreprise SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE, dont l'Agence 1 est située 230, rue des Mesniers, 16 710 SAINT YRIEIX, et le siège social 3, rue Gaspard Monge, ZAC de Pessac Canéjan, 33 605 PESSAC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

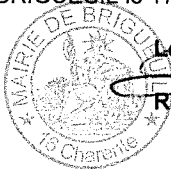
- à l'unanimité, par vote à main levée,

- décide de retenir la société SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE, pour les travaux concernant la mise en séparatif du réseau d'assainissement route de Theillet, rue François Deguercy et rue Saint-Georges à Brigueuil,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché, ainsi que tout document nécessaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 2315 - opération 11 du budget assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.  
A BRIGUEUIL le 17 avril 2024



Le Maire

Robert ROUGIER